

UNION DES MEDECINS LIBERAUX LANCEMENT DE LA « TI CARTE BLEUE »

« Photo médicale » du patient

Une « Ti carte bleue » que les malades chroniques peuvent présenter aux professionnels de santé et qui détaille leur traitement : c'est ce que vient de lancer l'Union régionale des médecins libéraux afin d'améliorer les prescriptions.

Non, il ne s'agit pas d'une carte bancaire : la « Ti carte bleue » que lance l'Union régionale des médecins libéraux (URML) ne sert pas à payer les consultations. Son but est tout autre : éviter les interactions médicamenteuses qui peuvent survenir lorsqu'un médecin ne connaît pas, ou pas précisément, le traitement d'un patient chronique (diabétique, insuffisant rénal...).

« On note un manque cruel d'informations chez les néphrologues qui prennent en charge les patients dialysés, ou encore chez les urgentistes, les spécialistes, les anesthésistes », constate le docteur Philippe de Chazournes.

« Manque cruel d'informations »

Pour le secrétaire de l'URML, qui la présentait hier, cette carte équivaut à « une photographie médicale du patient » à un moment donné ; « elle n'est pas suffisamment nette pour tout savoir, mais elle l'est assez pour servir de fil conducteur aux différents acteurs de santé » (médecins, pharmaciens, infirmières...) que le patient est amené à rencontrer.

■ Même format que la carte Vitale

La Ti carte bleue, confidentielle, soumise au secret médical et « propriété exclusive du patient », est une carte en papier cartonné, en trois volets. Une fois pliée, elle a le même format que la carte Vitale, avec laquelle



Le docteur de Chazournes : avec cette carte en papier, l'URML a « dix ans d'avance ». (Photos Philippe Chan-Cheung)

le Dr de Chazournes recommande de la ranger.

Un volet contient des éléments d'identification : nom et numéro de téléphone du patient, date de naissance, numéro de sécurité sociale ; nom et numéro de téléphone du médecin traitant.

Un autre volet précise quelques informations médicales : « clairance » (indicateur de fonctionnement du rein), pour les insuffisants rénaux ; hémoglobine glyquée (paramètre d'équilibre du diabète), pour les diabétiques ; poids (qui normalement conditionne les prescriptions) ; affection de longue durée éven-

tuelle ; on peut également mentionner certains éléments médicaux utiles (allergie, port d'un pacemaker, antécédent d'accident vasculaire-cérébral, etc.).

Le reste – et l'essentiel – de la carte liste les médicaments (identifiés par leur « dénomination commune internationale » et non leur nom commercial) et le détail de la prescription.

■ 100 000 exemplaires

L'URML a tiré la Ti carte bleue à 100 000 exemplaires. Chacun des 700 médecins généralistes libéraux de l'île en est destinataire d'une centaine, de même que les 250 officines ; le reste (en moindre nombre) sera adressé aux 500 médecins spécialistes. L'URML diffuse également, en même temps, une affiche à placer dans les salles d'attente des cabinets.

■ Quelques centimes d'euros

Selon le Dr de Chazournes, la Ti carte bleue (évidemment gratuite et non obligatoire) ne revient qu'à « quelques centimes d'euros » par carte : un coût modique, souligne-t-il, en regard du bénéfice potentiel pour le patient et l'Assurance maladie car elle permet d'éviter les effets parfois graves, liés aux interactions entre les médicaments.

■ Des spots télé

Le lancement de la Ti carte bleue fait l'objet d'une cam-

pagne télévisée d'une durée de semaines, avec projection d'un spot de 30 secondes, qui a commencé hier.

■ En métropole aussi ?

Pour des raisons surtout de coût, indique le Dr de Chazournes, l'URML n'a pas évalué la popularité de la « carte de prise médicamenteuse » qu'elle avait diffusée l'an dernier (après l'avoir testée auprès d'une cinquantaine de praticiens), sans campagne de presse particulière, et qui préfigurait la Ti carte bleue.

La pérennisation de cette dernière dépendra de sa large utilisation par les médecins et les patients.

L'espoir de l'URML de La Réunion est de voir l'initiative reprise par les vingt-cinq autres unions régionales de France.

L'informatisation de la carte serait envisageable ; mais, au-delà des aspects techniques et financiers, il n'est pas sûr qu'elle soit souhaitable.

« Plus c'est informatisé, moins c'est la propriété des patients », commente le Dr de Chazournes, pas loin de considérer que, avec cette carte en papier, l'URML a « dix ans d'avance » plutôt que « dix ans de retard ».

Hervé SCHULZ

SAINT-PIERRE SOS SOLITUDE ÉCOUTE

Besoin de nouvelles oreilles

C'est aussi la rentrée pour les associations. Les bénévoles de « SOS Solitude » ont repris leurs réunions d'information hier. Et elle a besoin de recruter de nouvelles oreilles.

Fondée il y a bientôt vingt-cinq ans, l'association « SOS Solitude » organisait hier une réunion d'information à Saint-Pierre. En plus de deux décennies d'existence, ses bénévoles en ont reçu des coups de fil. Entre 2008 et 2009, leur nombre a plus que doublé, passant de 150 à près de 400 appels par mois. Des personnes tentées par le suicide, dépendantes de drogues ou d'alcool, en tous les cas des personnes seules.

En cette rentrée, période d'arrivées et de départs, l'association a besoin de rallier de nouvelles oreilles. Contrairement à leurs homologues métropolitains, les membres de « SOS Solitude » sont répartis sur toute l'île. Néanmoins, aucune rencontre physique n'est prévue entre les deux interlocuteurs. La quarantaine d'écoutes (tous les bénévoles n'assurent pas cette fonction) reste joignable 24 h/24 et 7 j/7 au 08 00 10 09 25.

Martine est l'une d'entre eux depuis un an. Elle a suivi la formation initiale assurée par un médecin-psychologue. « On rencontre tous types de profils, ra-

conte-t-elle. Je suis d'accord avec le credo de l'association ; « dialoguer fait vivre ». Les gens qui appellent sont tous seuls. Nous faisons néanmoins attention à ne pas créer de liens personnels. » En tout, l'association compte une cinquantaine d'adhérents. Sa présidente, Frédérique Jonah, appelle à les rejoindre quiconque est motivé par la prévention du suicide, le soutien aux personnes fragilisées par des peines de cœur ou des problèmes sociaux.

« Pour se voir confier la tâche d'une écoute active, explique Frédérique Jonah, l'on demande aux bénévoles d'avoir de l'humilité, d'être tolérants, patients et d'être fort, physiquement et psychologiquement. »

Bien en vue dans les CCAS, les CMP ou encore les pharmacies, le numéro de « SOS Solitude » – appel gratuit depuis un téléphone fixe – permet à l'appelant de conserver l'anonymat. Pour bien faire, « il faudrait recruter une dizaine de personnes supplémentaires », estime la présidente de l'association.

C.G.-L.



Frédérique Jonah : « 195 000 tentatives de suicide sont enregistrées chaque année en France. » (Photo Jean-Claude Feing)



La carte est diffusée à 100 000 exemplaires.

GRIPPE A CHEZ DEUX FEMMES ÂGÉES

Deux nouveaux décès

Les deux décès annoncés hier par la préfecture remontent au 4 septembre. L'un concerne une femme de 78 ans, qui « souffrait de pathologies multiples, notamment cardiovasculaires et respiratoires.

« Admise au service des urgences du groupe hospitalier Sud Réunion [Saint-Pierre] pour décompensation cardio-respiratoire, le 28 août dernier, elle a été transférée sur le site de Saint-Joseph le 31 août où elle a développé un œdème pulmonaire et un syndrome de détresse respiratoire aigu qui ont rapidement engagé le pronostic vital », rapporte la préfecture.

Le résultat d'un prélèvement pour recherche d'un virus grippal s'est avéré positif

pour le virus A (H1N1). Il s'agit du cinquième décès constaté chez une personne porteuse de ce virus à La Réunion depuis le début de l'épidémie.

L'autre nouveau décès, lui, n'est que « possiblement lié » à la grippe (et il est également le cinquième dans ce cas dans le département) car chez cette personne « le virus A (H1N1) n'a pu être identifié », précise la préfecture.

Il s'agit d'une femme de 95 ans. Admise le 4 septembre au service des urgences de l'hôpital Gabriel-Martin à Saint-Paul, elle est décédée le jour-même « d'un arrêt cardio-respiratoire consécutif à un état de choc septique et à une pneumopathie », précise la préfecture.

L'Union à l'assaut des dysfonctionnements

Créées par une loi de 1993 et mises en place l'année suivante, les vingt-six unions régionales des médecins libéraux sont financées par une contribution à laquelle sont assujettis tous les médecins libéraux (au nombre d'environ 1 200 dans le département).

Leurs missions, distinctes de celles de l'Ordre et des syndicats, portent notamment sur la promotion de la qualité des soins, la formation et l'information des médecins et du public, la coordination avec les autres professionnels de santé, l'évaluation des pratiques professionnelles, etc.

Chaque union se compose d'une assemblée élue pour six ans à partir de listes présentées par les organisations syndicales,

et d'un bureau renouvelé tous les trois ans. À La Réunion, l'assemblée compte trente membres, répartis à parts égales dans un collège de généralistes et un autre de spécialistes.

Cette origine syndicale expose les unions à des dérives corporatistes qui ont souvent pour effet de les paralyser. Rien de tel à l'URML de La Réunion, présidée depuis le 30 juin 2006 par le docteur François André, qui multiplie les actions et prises de position.

La création de la carte de prise médicamenteuse, devenue la Ti carte bleue, s'inscrit dans le projet « Kass Dyss » qu'a mis en place l'URML pour recenser les dysfonctionnements dans la prise en charge et le suivi des patients et tenter d'y remédier.

H.S.

Sufp
Service Universitaire de Formation Permanente

Se former tout au long de la vie Vous proposez

Diplôme Universitaire DE L'OBESITE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

La formation d'un grand nombre de professionnels de la santé se justifie par une forte progression de l'obésité infantile à la Réunion qui concerne aujourd'hui près de 20 % des enfants.

OBJECTIFS :
Former les professionnels impliqués dans la nutrition : à la prévention, au dépistage, à la recherche des complications et au traitement de l'obésité de l'enfant et de l'adolescent.

PUBLIC :
- les étudiants et les docteurs en Médecine,
- les étudiants et les titulaires du diplôme de Pharmacien,
- les étudiants en Sciences biologiques,
- les étudiants et les titulaires du diplôme de Psychologue,
- les étudiants et les titulaires du diplôme d'ingénieur agro-alimentaire,
- les Puéricultrices, infirmières, sages femmes
- les Diététiciens et les professionnels de la nutrition ou de l'industrie agro-alimentaire ayant au moins trois années d'expérience professionnelle.

Dépôt des candidatures jusqu'au 14 octobre 2009
dossier téléchargeable sur www.sufp.re

Contactez-nous :
Nord 0262 48 33 70 Sud 0262 57 95 54
Courriel : sufp@univ-reunion.fr
SUFP - Parc Technologique Universitaire
2 rue Joseph Wetzell 97490 Sainte Clotilde